

Bonjour à toutes et tous !



Pierre JÉRÔME
PDG Cofondateur



30 ans d'expérience dans la medtech (EU/US)
Marketing et ventes à l'international, business dev et direction générale
Medtronic Sofamor Danek, Boston Scientific, SpineVision
Master en business INSEEC Bordeaux

28 ans d'expérience dans la medtech (EU/US)
R&D, Operations, GM
Medtronic Sofamor Danek, SpineVision (co-fondateur)
Master en ingénierie mécanique (ENSAM), et biomécanique (LBM)



Stéphane BETTE
DG Délégué, Administrateur et Cofondateur

15 ans d'expérience en finance EU/US
Dräger, Theradiag, SpineVision, Biomodex
Diplômée en Marketing et Finance Internationale de l'INSEEC et Bachelor of Science de Boston College USA



Anne-Charlotte Millard
Directrice Administrative et Financière

SpineGuard en quelques mots et quelques chiffres

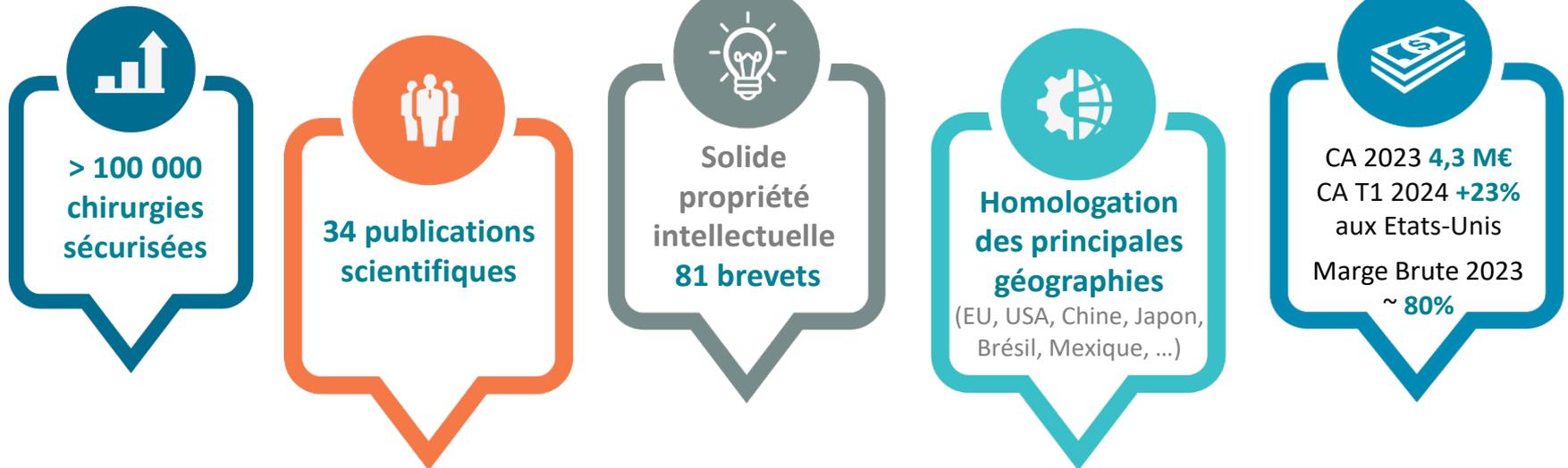


Positionnement unique

Déploiement de DSG® dans un large spectre d'applications de chirurgie osseuse allant des instruments de perçage intelligents au placement optimisé d'implants.

Valeur pour toutes les parties prenantes en répondant aux exigences du marché : sécurité, simplicité, précision, évidence clinique, efficacité, pertinence en ambulatoire, intelligence logicielle, et réduction de l'exposition aux rayons X et du risque de contamination.

Solides fondamentaux

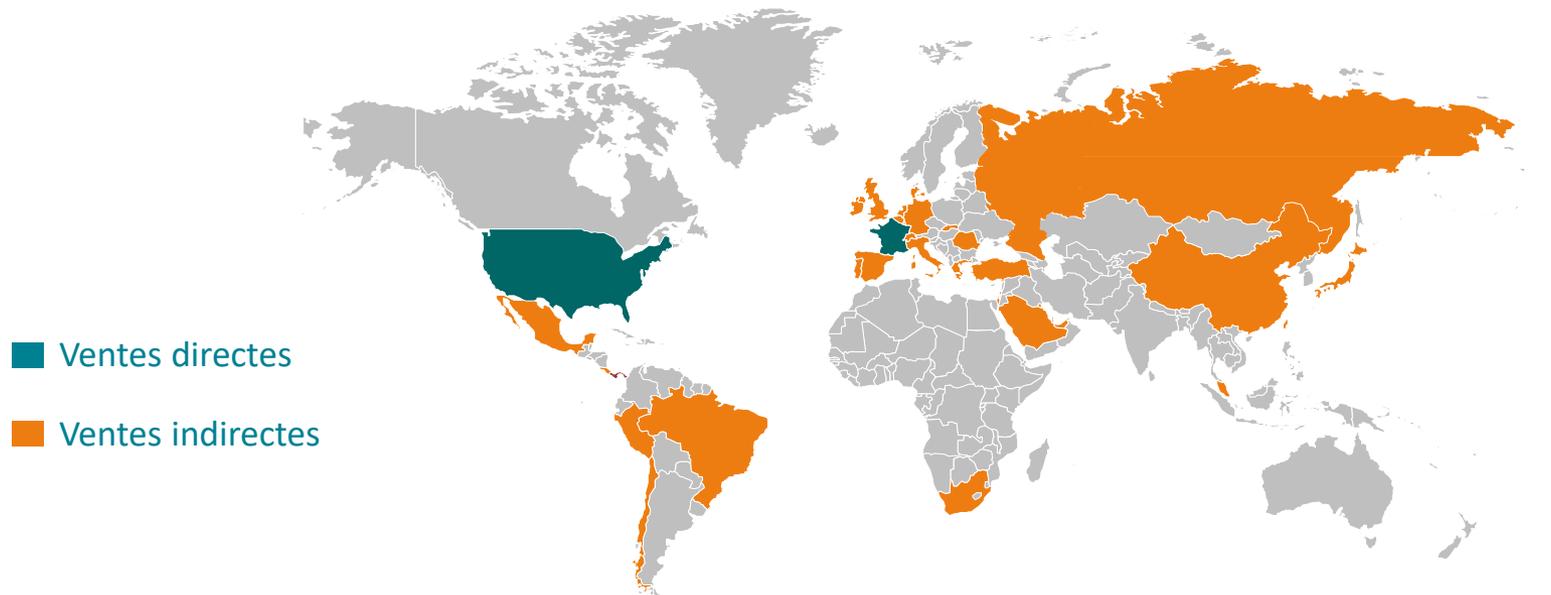


Sécuriser, simplifier et optimiser la chirurgie osseuse

Retour à la croissance au T1 2024



- ❖ Franchissement de la barre des 100 000 chirurgies sécurisées avec le PediGuard
- ❖ Croissance à deux chiffres aux Etats-Unis (+23% du CA), premier marché mondial
- ❖ Poursuite de la bonne dynamique en Europe et en Amérique latine
- ❖ Lancement des essais pour l'homologation des PediGuard Courbe et XS en Chine



Renforcement aux Etats-Unis

Premier marché mondial



- ❖ SpineGuard Inc., la filiale de SpineGuard basée dans le Colorado, a été réorganisée et renforcée pour renouer au plus vite avec la croissance. Elle comprend désormais 8 personnes toutes très expérimentées dans le secteur de la chirurgie vertébrale
- ❖ Cette équipe renforcée et dirigée par Steve McAdoo se concentre sur les priorités suivantes:
 - Dynamisation du réseau existant d'une trentaine d'agences
 - Ajout de nouveaux agents pour optimiser la couverture territoriale
 - Mise en avant des nouveaux produits DSG Connect et PediGuard Threaded
 - Communication digitale ciblée
 - Evènements de promotion et de formation
- ❖ Le partenariat stratégique initié en septembre 2022 avec Omnia Medical va permettre à SpineGuard de lancer deux nouveaux produits (PediGuard pour la fusion sacro-iliaque et Vis Intelligente) et d'accéder au marché de l'ambulatoire et de l'interventionnel.



Steve McAdoo
Directeur Général USA
Ex Sofamor Danek & Zimmer Biomet
Expert du secteur



Maintien de la croissance soutenue en Europe et Amérique latine



- ❖ 12 trimestres d'affilée de croissance solide
- ❖ Une équipe performante qui anime un réseau d'une trentaine de distributeurs couvrant les principaux pays des deux continents
- ❖ Des actions ciblées s'appuyant sur de nombreux leaders d'opinion respectés par leurs pairs et acquis à la technologie DSG
 - Workshops, formations
 - Présentations en congrès et publications scientifiques
 - Vidéos de chirurgie, techniques opératoires
 - Campagnes de sensibilisation



Partenariat avec XinRong pour la Chine

Deuxième marché mondial



❖ Nouveau contrat de distribution élargi et amélioré

- Ensemble de la gamme PediGuard
- Prix nettement supérieurs délais de paiement raccourcis
- Commande de 448 unités, minima pour conserver l'exclusivité
- Enregistrements financés par XinRong au nom de SpineGuard

❖ Financement mi 2023 via une augmentation de capital de 500 K€

- ≈1% du capital
- À 1,00 € par action SpineGuard
- Lock-up de 18 mois

❖ Exploration de l'opportunité Vis Intelligente

- Evaluation du chemin réglementaire et d'accès au marché

❖ Forte implication de Blackstone, actionnaire principal de XinRong



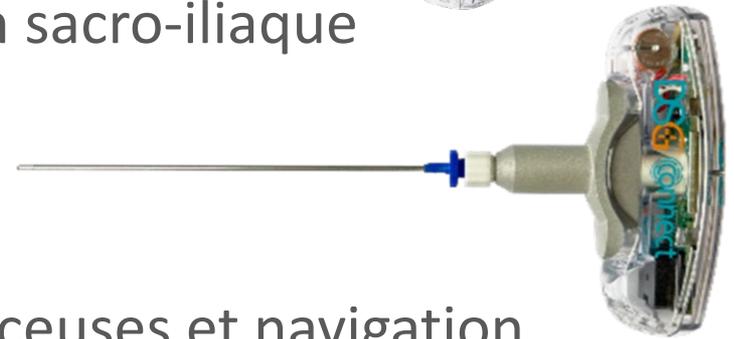
Trois nouveaux produits pour adresser de nouveaux marchés



- 1 **PediGuard** adapté à la voie antérieure



- 2 **PediGuard** conçu pour la fusion sacro-iliaque



- 3 **Foret DSG** compatible avec perceuses et navigation



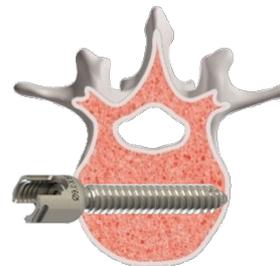
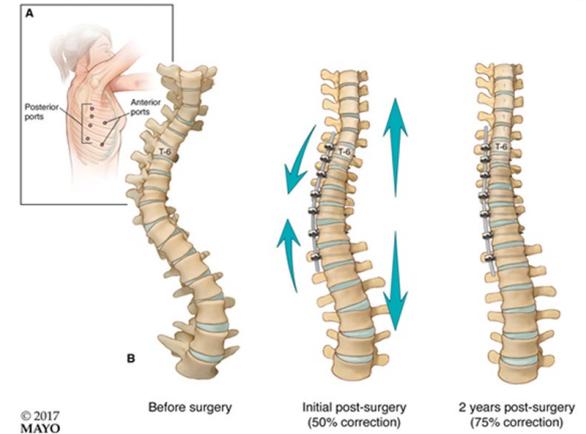
1 PediGuard pour la voie antérieure



❖ **Marché en forte croissance**
>50% des scolioses à terme*
(>50,000 par an)

❖ **Fort enjeu de sécurité**
plateformes de navigation mal adaptées

❖ **PediGuard Threaded optimisé** pour
s'adapter parfaitement aux deux
systèmes d'implants leaders du marché

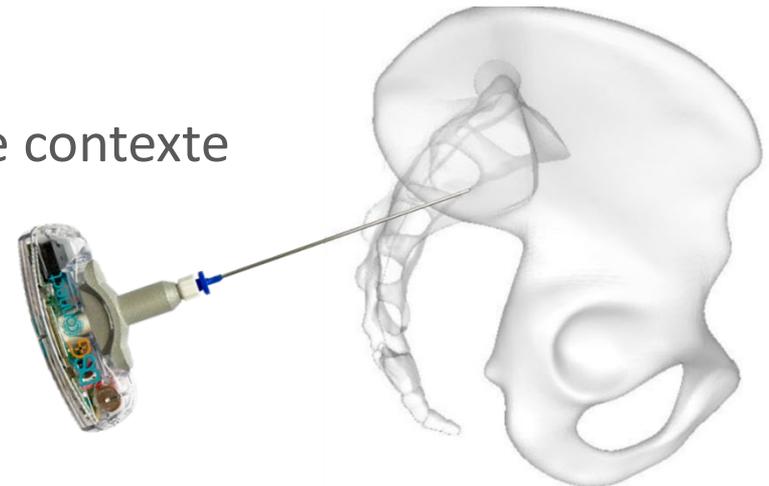
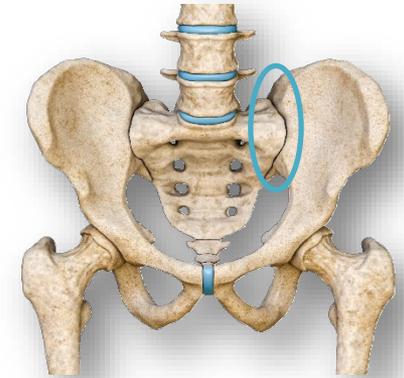


*: Estimation du Comité Scientifique de SpineGuard

② PediGuard pour la Fusion Sacro-Iliaque en partenariat avec Omnia Medical



- ❖ **Marché > 200 M\$** rien qu'aux Etats Unis en croissance de 20% par an*
- ❖ **Nouvelle indication remboursée** aux USA avec une enveloppe > 12,000 \$ par cas
- ❖ Une part importante de ces procédures est réalisée en **ambulatoire par des radiologues interventionnels et anesthésistes**
- ❖ DSG est particulièrement adaptée à ce contexte



③ Foret DSG compatible avec perceuses et navigation



❖ Compatibilité avec la navigation

Marché global de la navigation de la chirurgie rachidienne : 402,8 millions \$¹

Marché global des perceuses orthopédiques : 1,4 milliards \$²

❖ Cervical

Marché global de la fusion cervicale postérieure : 350 millions \$³

❖ Orthopédie

Marché global de la chirurgie traumatique : 8,5 milliards \$⁴



Sources

1. <https://www.marketresearch.com/iData-Research-Inc-v3689/Spine-Navigation-Systems-Size-Share-33341109/>
2. <https://www.fortunebusinessinsights.com/industry-reports/orthopedic-power-tools-market-100574>
3. <https://thespinemarketgroup.com/updated-2023-65-posterior-cervical-systems-to-know/>
4. <https://www.orthoworld.com/orthopedic-market-2022-projections-2023-outlook/>

Réalisations en ligne avec le plan annoncé lors de l'augmentation de capital fin 2023



- 1 **PediGuard Fileté adapté à la voie antérieure** est désormais disponible à la vente, en cours d'approbation dans plusieurs centres prestigieux américains. Son homologation en Europe est attendue au 3^{ème} trimestre 2024.



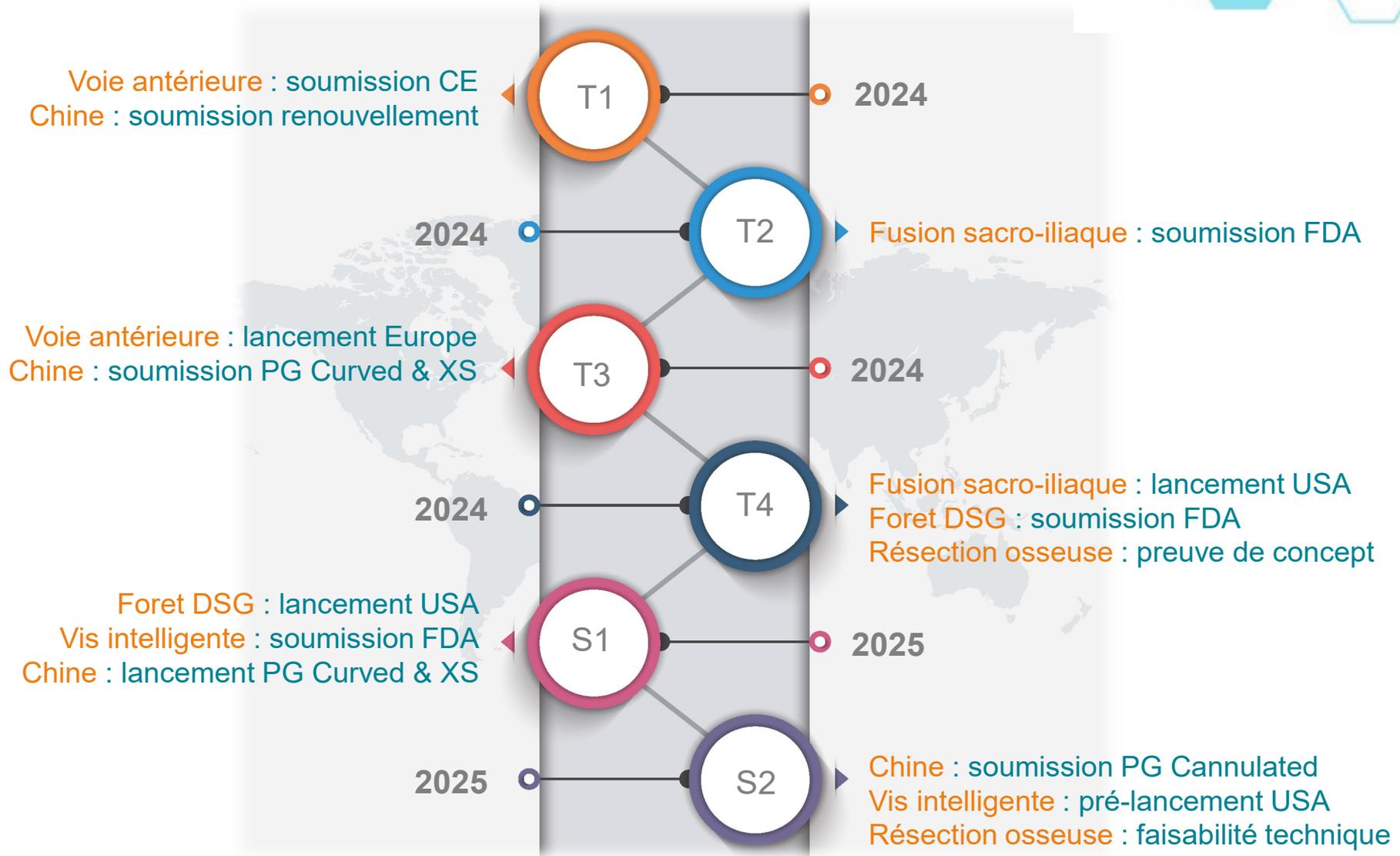
- 2 Le design du **PediGuard Canulé conçu pour la fusion sacro-iliaque** est finalisé et son dossier réglementaire est sur le point d'être soumis à la FDA pour son homologation aux Etats Unis attendue au 4^{ème} trimestre 2024.



- 3 **Foret DSG compatible avec perceuses et navigation** en cours d'industrialisation, des tests sont programmés aux Etats-Unis cet été afin de soumettre le dossier réglementaire à la FDA au cours du 4^{ème} trimestre 2024.



Feuille de route / Plan de lancement



Résultats 2023 et ventes T1-24



<i>En K€ – chiffres audités en norme IFRS</i>	2023	2022
Chiffre d'affaires	4 313	5 600
Marge brute	3 379	4 715
<i>Taux de marge brute (%)</i>	<i>78,3 %</i>	<i>84,2 %</i>
<i>Ventes, distribution, marketing</i>	4 065	3 700
<i>Coûts administratifs</i>	1 800	1 640
<i>Recherche & Développement</i>	1 434	901
Résultat opérationnel Courant	-3 919	-1 526
<i>Autres charges opérationnelles</i>	-57	-135
<i>Résultat financier</i>	-225	-427
<i>Impôts</i>	18	-305
Résultat net	-4 183	-2 393
EBITDA	-3 544	-888

La société a maintenu un niveau élevé d'investissement commercial et de R&D pour renouer avec la croissance et pallier la défection de deux partenaires en 2023

Le CA au 1^{er} trimestre 2024 s'élève à 1 351 K€ en croissance de 6%, 23% aux Etats-Unis

Bilan 2023



€ thousands – IFRS

	Dec 2023	Dec 2022	
ACTIF	Goodwill	3.082	3.082
	Immobilisations incorporelles	1.240	1.270
	Immobilisations corporelles	226	276
	Immobilisations financières	167	165
	Total Actifs non-courants	4,715	4,793
	Actifs courants	3.451	2.594
	Trésorerie et équivalents	2.869	4.116
Total Actif	11.035	11.503	

PASSIF	Capitaux Propres	6.032	5.141
	Engagements envers le personnel	31	44
	Emprunts de dettes financières	1.876	2.832
	Total Passifs non-courants	1.907	2.876
	Passifs courants	3.096	3.486
	Total Passif	11.035	11.503

Fondamentaux bilantiels inchangés

Faible intensité capitalistique et fabrication externalisée.

Dettes renégociées par plan de sauvegarde.

Fournisseurs : exécution du plan de sauvegarde fluide.

Flux de trésorerie 2023



En K€/ Chiffres normes IFRS audités

	2023	2022
Résultat Net	(4.183)	(2.393)
Flux de trésorerie générés par l'exploitation	(3.649)	(1.402)
Flux de trésorerie générés par l'investissement	(1.147)	(458)
Flux de trésorerie générés par les opérations de financement	3.562	734
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(1.246)	(1.091)

- **Faible intensité capitalistique** avec la gamme actuelle d'instruments. Capitalisation de la R&D 95 K€
- **Ancienne ligne en fonds propres** avec la société Nice & Green soldée par 1 tirage de 3 M€ en 2023
- **Nouvelle ligne en fonds propres** sans BSA associés mise en place avec N&G en mai 2023 non utilisée à ce jour et suspendue lors de l'augmentation de capital de 2023
- Réalisation **d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription** des actionnaires de 1,5 M€ en décembre 2023
- **Paiement des intérêts et emprunts** de Norgine Ventures et Harbert European Growth Capital

Récapitulatif des opportunités de croissance et de création de valeur



Opportunités à court terme

- ❖ PediGuard Fileté pour la voie antérieure
- ❖ PediGuard Canulé pour la fusion sacro-iliaque avec Omnia Medical
- ❖ Foret DSG compatible avec perceuses et navigation

Opportunités à plus long terme

- ❖ Vis Intelligente avec Omnia Medical
- ❖ Partenariat en robotique pour la résection osseuse
- ❖ Partenariat en implantologie dentaire

**Continuer de révéler le formidable potentiel de DSG
et créer ainsi de la valeur pour nos actionnaires**



Rapports du Commissaire aux Comptes



Vote des résolutions



Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 26 juin 2024



Résolutions proposées

à l'Assemblée Générale Ordinaire



Résolution 1

▶ APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

- *Approbation des comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2023 tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports,*
- *Approuve les dépenses relevant de l'article 39-4 du Code général des impôts d'un montant de 2.530 euros,*
- *Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, quitus de leur gestion au Conseil d'administration, au Directeur général.*



Résolution 2

▶ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

- *Les comptes sociaux font apparaître une perte de 2.724.174,31 euros,*
- *Proposition de l'affecter en totalité au compte « Report à nouveau »,*
- *Constatation qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois exercices précédents.*



Résolution 3

- ▶ **AFFECTATION D'UNE PARTIE DU REPORT À NOUVEAU DÉFICITAIRE SUR LE COMPTE "PRIME D'ÉMISSION" PAR APUREMENT D'UNE PARTIE DES PERTES EXISTANTES**
- *Une partie du compte "report à nouveau" déficitaire serait affecté sur le compte "prime d'émission" d'un montant de 2.724.174,31 euros, par imputation d'une partie des pertes existantes,*
- *Le compte "report à nouveau" serait ainsi ramené de (25.024.384,33) euros à (22.300.210,02) euros,*
- *Le compte "prime d'émission" serait ainsi ramené de 41.320.588,10 euros à 38.596.413,79 euros,*



Résolution 4

- ▶ **APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**
- *Les comptes consolidés font ressortir une perte de 4.183.412 euros*



Résolution 5

▶ **APPROBATION DES CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE**

- *Connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et statuant sur ce rapport,*
- *Approbation des termes de ce rapport et des conventions qui y sont décrites.*



Résolution 6

► FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Au titre de l'exercice 2024, le montant de la rémunération des membres du conseil d'administration à allouer globalement aux administrateurs, est de 80.000 euros (à charge pour le Conseil d'administration de les répartir).*



Résolution 7

- ▶ **RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE PIERRE JEROME**
 - *Pour une durée de 3 années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale à tenir en 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.*



Résolution 8

- ▶ **RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE STEPHANE BETTE**
 - *Pour une durée de 3 années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale à tenir en 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.*



Résolution 9

- ▶ **RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MAURICE BOURLION**
 - *Pour une durée de 3 années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale à tenir en 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.*



Résolution 10

- ▶ **RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR D' ALEXIA PEROUSE**
 - *Pour une durée de 3 années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale à tenir en 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.*



Résolution 11

- ▶ **AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'OPÉRER SUR LES PROPRES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**
 - *En vue notamment de permettre (i) l'animation et la liquidité des titres de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services et (ii) la remise des actions dans le cadre des plans d'attribution d'options d'achat ou des souscriptions d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites*
 - *Dans la limite de 10% du capital social*
 - *Au prix maximum de 30 euros par action (hors frais et commission)*



Résolutions proposées

à l'Assemblée Générale Extraordinaire



Résolution 12

- ▶ **DÉLÉGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE RÉDUCTION DE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION DES ACTIONS AUTO-DÉTENUES**
 - *Dans la limite de 10% du nombre total d'actions composant le capital*
 - *Par période de 24 mois*
 - *Délégation valable pendant une durée de 18 mois*



Résolution 13

- ▶ **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS, DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION PAR VOIE D'OFFRE AU PUBLIC**
 - *Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées est fixé à 1.000.000 euros*
 - *Supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires*
 - *Le prix d'émission des actions devra être fixé dans une fourchette comprise entre 50% et 300% de la moyenne pondérée des cours des vingt dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission*
 - *Délégation valable pendant une durée de 26 mois*



Résolution 14

- ▶ **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS, DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION.**
- *Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées est fixé à 1.000.000 euros*
- *Maintenir le droit préférentiel de souscription des actionnaires*
- *Délégation valable pendant une durée de 26 mois*



Résolution 15

- ▶ **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR INCORPORATION DE PRIMES, RÉSERVES, BÉNÉFICES OU AUTRES**
- *Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées est fixé à 1.000.000 euros*
- *Délégation valable pendant une durée de 26 mois*



Résolution 16

- ▶ **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS, DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL, RÉSERVÉE À UNE CATÉGORIE D'INVESTISSEURS AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT DE CES DERNIERS**
- *Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées est fixé à 1.000.000 euros*
- *Le prix d'émission des actions devra être fixé dans une fourchette comprise entre 50% et 300% de la moyenne pondérée des cours des vingt dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission*
- *Délégation valable pendant une durée de 18 mois*



Résolution 17

- ▶ **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL, DANS LA LIMITE DE 20% DU CAPITAL SOCIAL PAR AN, PAR ÉMISSION D' ACTIONS, DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION PAR VOIE D'OFFRE À DES INVESTISSEURS QUALIFIÉS OU À UN CERCLE RESTREINT D'INVESTISSEURS AU SENS DE L'ARTICLE L. 411-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER**
- *Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées est fixé à 750.000 euros*
 - *Le prix d'émission des actions devra être fixé dans une fourchette comprise entre 50% et 300% de la moyenne pondérée des cours des vingt dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission*
 - *Délégation valable pendant une durée de 26 mois*



Résolution 18

- ▶ **DÉLÉGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, À L'EFFET D'AUGMENTER LE NOMBRE DE TITRES À ÉMETTRE EN CAS D'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC OU SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION**
- *Clause d'extension (conforme aux pratiques de marché) en cas de demandes excédentaires : dans les trente jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15% de l'émission initiale*
- *Durée de validité de 26 mois*



Résolution 19

- ▶ **AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS (LES « OPTIONS ») AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES AU PROFIT D'UNE CATÉGORIE DE PERSONNES**
- *Nombre maximum d'options émises permet de souscrire au maximum à 4% du capital social au jour de la décision d'attribution par le conseil d'administration*
- *Chaque option donnera le droit de souscrire à une action ordinaire*
- *Les options auront une durée de validité de 10 ans*
- *Autorisation valable pendant une durée de 38 mois*



Résolution 20

- ▶ **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE ET D'ATTRIBUER DES BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ORDINAIRES (LES « BONS ») AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT D'UNE CATÉGORIE DE PERSONNES**
- *Nombre maximum de Bons émis permet de souscrire au maximum à 4% du capital social au jour de la décision d'attribution par le conseil d'administration*
 - *Le prix souscription sera au moins égal à 5% du prix souscription de l'action, le prix d'exercice devra être au moins égal à 95% de la moyenne des prix de ventes d'une action de la société à la clôture du marché au cours des 20 jours de bourses précédant l'attribution*
 - *Les bons auront une durée de validité de 10 ans*
 - *Délégation valable pendant une durée de 18 mois*



Résolution 21

- ▶ **AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCÉDER À L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS (LES « AGA »), EXISTANTES OU À ÉMETTRE, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES AU PROFIT D'UNE CATÉGORIE DE PERSONNES**
- *Nombre maximum d'actions pouvant être gratuitement attribuées égal au maximum à 4% du capital social au jour de la décision d'attribution par le conseil d'administration*
- *Autorisation valable pendant une durée de 38 mois*



Résolution 22

- ▶ DÉLÉGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT DE CES DERNIERS
- *Un montant maximum de 10.000 euros par émission d'un maximum de 200.000 actions ordinaires ou de titres financiers donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise*
- *Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires*
- *Délégation valable pendant une durée de 18 mois*



Résolution 23

► Pouvoirs pour les formalités

- *Donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir formalités de publicité légale et autres qu'il appartiendra.*